

> DIPLÔME UNIVERSITAIRE

DÉMARCHE ETHIQUE EN ETABLISSEMENT OU À DOMICILE

Un nouveau diplôme dès la rentrée universitaire 2014/15

Inscriptions jusqu'au 15 octobre 2015

Le DIPLÔME UNIVERSITAIRE DÉMARCHE ÉTHIQUE EN ÉTABLISSEMENT OU À DOMICILE trouve désormais sa place dans le cadre de nos formations universitaires.

Il permettra aux **intervenants professionnels exerçant en établissement ou à domicile** de bénéficier des savoirs indispensables à l'intégration des nouveaux modes d'approche dans le soin.

Il contribuera à l'acquisition des **compétences nécessaires aux référents en éthique** au sein des établissements ou dans les interventions au domicile, des champs du sanitaire et du médico-social.

La démarche en éthique s'impose dans la continuité du parcours de soin. Il convient d'être attentif aux valeurs du soin afin d'assumer au mieux, dans la concertation et la collégialité des situations souvent complexes.

La Haute autorité de santé est attentive, dans ses procédures de certification, à la pertinence des dispositifs mis en place pour identifier les questions d'ordre éthique, anticiper les situations difficiles et donc développer une culture de la réflexion éthique partagée au sein des équipes.

Le parcours universitaire bénéficie de l'offre de formation pluridisciplinaire proposée depuis des années par l'Espace éthique : elle constitue une référence nationale.

Ce diplôme se fixe l'objectif de contribuer à la constitution de ce réseau national de compétences en éthique plus indispensable que jamais aux activités du soin. Les étudiants pourront ainsi rejoindre le **Réseau national d'éthique appliquée** constitué dès cette année avec les professionnels ayant suivi les formations universitaires dispensées par l'Espace éthique.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription au diplôme universitaire se fait sur sélection de dossier.

Pour s'inscrire au diplôme envoyer un curriculum vitae et une lettre de motivation au secrétariat pédagogique **avant le 15 octobre 2014** :

catherine.collet@sap.aphp.fr

Tél. : 01 44 84 17 55

PROGRAMME DE LA FORMATION

> Le diplôme comprend 5 unités d'enseignement (UE) – 127H

- UE 2 Origine et développement de l'éthique (20H)
- UE 3 Fondements philosophiques de l'éthique médicale (24H)

- UE 10 Approches pratiques de l'éthique du droit (24H)
- UE 18 La place de la personne malade et des proches dans le soin (24H)
- UE 28 Séminaire méthodologie (facultatif : 20H)
- UE 29 Démarche éthique – éthique appliquée (35H)

Détail des UE ci-dessous.

ÉVALUATION

L'obtention du diplôme est validée par un examen écrit en juin (3H) et la rédaction d'un mémoire (à remettre en septembre pour celles et ceux qui voudraient poursuivre dans le cadre d'un Master ; en octobre pour les autres étudiants).

DÉTAIL DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

• UE 02 Origine et développement de l'éthique

I - L'éthique : art de bien agir ou réflexion intellectuelle ?

Paul-Loup Weil-Dubuc

Chercheur en philosophie, chargé de mission, DISTALZ / Espace éthique/IDF, EA 1610, « Etudes sur les sciences et les techniques », université Paris Sud

L'« éthique » est aujourd'hui convoquée chaque fois que le soignant, le policier, l'homme politique ou toute personne se trouve confronté à une situation qui met à l'épreuve ses intuitions morales. Mais qu'est-ce précisément que l'« éthique » ? Et à quelles conditions ce besoin d'éthique peut-il et doit-il être satisfait ?

L'enjeu de ce cours consistera à mettre en évidence un clivage fondamental entre deux conceptions de l'éthique. Celle-ci peut d'abord désigner l'activité pratique d'un agent s'accomplissant comme vertueux par la délibération dans un contexte particulier. On pourra parler alors, suivant Aristote, d'une vie bonne ou vertueuse, d'un bon soignant ou d'un mauvais soignant. La seconde conception de l'éthique, incarnée malgré leurs profondes différences par le kantisme et l'utilitarisme, s'entend plutôt comme une activité strictement intellectuelle visant à déterminer des normes universellement partagées. Autrement dit : l'éthique est-elle une réflexion visant à énoncer et à discuter des principes universellement vrais ou doit-elle être plutôt pensée comme l'art de bien agir dans des circonstances données ?

Le cours examinera successivement ces deux conceptions de l'éthique, comme art d'agir et comme réflexion intellectuelle, en s'appuyant sur les auteurs classiques et contemporains.

[EE]

- Mardi 18 novembre 2014 : 9H-13H
- Mardi 09 décembre : 14H-18H

II - La religion dans l'éthique contemporaine

Alexandre Abensour

Professeur agrégé de philosophie en classe préparatoire économique au Lycée Saint-Jean de Douai, et psychologue clinicien

On trouve dans l'éthique médicale un certain nombre de notions (la justice, la personne, l'autonomie, la compassion, les droits de l'homme, etc.) dont l'origine philosophique est assez obvie : utilitarisme anglo-saxon, morale kantienne... Mais ces notions sont aussi imprégnées d'un héritage religieux souvent passé sous silence, comme s'il risquait de miner leur pureté morale. Il nous semble au contraire important de montrer comment l'héritage religieux travaille de manière consciente et précise certaines des grandes pensées morales de notre temps. Nous avons choisi trois auteurs dont le rapport aux textes religieux et à la philosophie est suffisamment différent pour montrer la diversité des approches possibles : Hannah Arendt, philosophe juive mais athée, qui a beaucoup médité sur les textes pauliniens et augustinien, Emmanuel Levinas, philosophe et penseur juif revendiqué, grand connaisseur de la traditions hébraïque, et Paul Ricœur, philosophe protestant, chez qui la question de l'herméneutique biblique nourrit une réflexion originale sur l'interprétation des actes moraux.

1 – Éthique et Bible

2 – Théologie et morale : Augustin, Thomas, Duns Scot

3 – Philosophie moderne et Bible : Emmanuel Levinas, Paul Ricœur

[EE]

• Jeudi 8 janvier 2015 : 9H-13H

• Mercredi 4 février : 14H-18H

• Lundi 2 mars : 9H-13H

• UE 03 Fondements philosophiques de l'éthique médicale

Suzanne Rameix

Maître de conférences en philosophie, UFR de médecine, université Paris 12, EA 1610 « Études sur les sciences et les techniques », université Paris Sud

Ce cours général problématisé de philosophie morale et politique expose les outils conceptuels nécessaires pour identifier les valeurs et les conflits de valeurs en jeu dans les situations médicales. Une interrogation philosophique sur l'origine, le fondement et les justifications de nos jugements moraux, étayée par des exemples médicaux, permet un premier exercice de la réflexion morale.

1 - Origine de nos théories morales : Antiquité et morales du Bien (Aristote) ; Moyen Age et hétéronomie (Augustin) ; découverte de l'homme (Machiavel, Descartes) ; théories de l'autonomie et morales du Devoir (Rousseau, Kant) ; « mort de l'homme » (philosophies du « soupçon »).

2 - Fondements de l'éthique aujourd'hui : les nouvelles éthiques de l'hétéronomie et leurs limites (H. Jonas, utilitarisme), les nouvelles éthiques de l'autonomie (J. Rawls, J. Habermas), limites des solutions procédurales, droit et morale, disjonction des champs ou dialectique (E. Levinas, P. Ricœur).

Conclusion : morale et démocratie.

3 - Politique

1. L'évolution de la relation médecin-patient : d'un modèle paternaliste bienfaisant à un modèle autonomiste ? L'autonomie est-elle l'autodétermination ? Pays de common law et pays de droit romain. Une troisième voie, dans la loi « Kouchner » et la jurisprudence française récente ?

2. Les décisions de fin de vie : distinction des actes, conséquence et intention. Les différents « droits du mourir » et leurs justifications, jurisprudence de la CEDH et de la Cour Suprême des USA, libertés individuelles et valeurs démocratiques.

- Mercredi 15 octobre 2014 : 9H-18H
 - Mercredi 19 novembre : 9H-18H
 - Mercredi 10 décembre : 9H-18H
-

• UE 10 Approches pratiques de l'éthique du droit

I - Éthique et droit

Valérie Depadt-Sebag

Maître de conférences, université Paris 13, Département de recherche en éthique, EA 1610 « Études sur les sciences et les techniques », université Paris Sud

La régulation sociale se fait majoritairement par le droit. La norme juridique est valide lorsqu'elle est édictée par les institutions auxquelles la Constitution accorde un tel pouvoir, qu'il soit réglementaire ou législatif. Toutefois le droit ne peut se contenter de cette légalité purement formelle. Il doit être perçu par le citoyen ou le justiciable comme incarnant la justice. De ce fait le droit entretient nécessairement des rapports avec l'éthique. Il est important de saisir les termes du dialogue fructueux mais parfois problématique qui se noue entre ces deux disciplines.

[EE]

- Mercredi 19 novembre 2014 : 9H-13H
- Lundi 5 janvier 2015 : 14H-18H
- Mercredi 4 mars : 14H-18H

II – La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie

Yves-Marie Doublet

Administrateur, chef de division, Assemblée Nationale, Département de recherche en éthique, université Paris Sud

- Le rapport de la mission parlementaire d'information sur l'accompagnement de la fin de vie (2004)
- La loi n° 2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie
- Le rapport de la mission parlementaire d'information d'évaluation de la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (2008)

[EE]

- Lundi 8 décembre 2014 : 14H-18H
 - Mardi 9 décembre : 9H-13H
-

• UE 18 La place de la personne malade et des proches dans le soin

I - Patients, experts et militants : les nouveaux acteurs de la biomédecine

Delphine Berdah

Maître de conférences en épistémologie, Groupe d'histoire et diffusion des sciences d'Orsay, EA 1610 « Études sur les sciences et les techniques », université Paris Sud

Plus que jamais après la seconde guerre mondiale, la science devient, comme le reste du monde et des échanges, globale. Afin de souligner quelle fut la spécificité de la biomédecine française dans cette période, le cours aborde rapidement la manière dont la « biomédecine » se caractérise comme un changement global des pratiques médicales à partir de la fin des années 1940. Il insiste ensuite dans un deuxième temps sur l'émergence d'associations de patients comme acteurs intervenant non seulement dans la régulation de ces pratiques biomédicales, mais aussi dans la production des connaissances et des innovations. Parmi les exemples étudiés, le cours reviendra sur « l'affaire du sang contaminé » comme sur les diverses actions de l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

[EE]

• Lundi 9 mars 2015 : 9H-18H

II - Philosophie de la psychologie

Bernard Marie Dupont

Docteur en droit, Docteur en médecine, Docteur en génétique, Docteur en philosophie, habilité à diriger des recherches (HDR), Département de recherche en éthique, EA 1610, « Études sur les sciences et les techniques », université de Paris Sud.

Ce cours poursuit un double objectif, à partir d'un constat simple que font quotidiennement les soignants : le corps et l'esprit (quelle définition en donner ?) peuvent difficilement être dissociés quand la maladie et la souffrance s'installent. Entre le somatique et le psychosomatique, les rapports sont complexes, ce que de nombreux philosophes, comme Descartes, avaient déjà relevé. Ce cours sera donc une introduction à la philosophie de la psychologie. D'autre part, à partir de l'apport de la philosophie analytique anglophone, sera abordée la difficile question de l'intentionnalité, tant du point de vue des patients que de celui des soignants.

• Mardi 06 janvier 2015 : 14H-18H

• Mercredi 07 janvier : 14H-18H

III - Éthique et relation de soin dans la maladie chronique

Philippe Barrier

Professeur de philosophie, CNED, docteur en sciences de l'éducation

Transformer la relation personne malade/professionnel de santé par la reconnaissance de l'autonomie et de la subjectivité, permet de créer les conditions d'une véritable alliance thérapeutique respectueuse des personnes dans leurs valeurs propres et leurs préférences. Au-delà de formules séduisantes, comment reconfigurer la réciprocité dans le soin et envisager la construction d'un rapport susceptible d'accompagner la personne sur le parcours de la maladie chronique ? L'argumentation philosophique permet d'éclairer et d'enrichir de tels enjeux.

[EE]

- Mardi 18 novembre 2014 : 14H-18H
 - Lundi 2 février 2015 : 14H-18H
-

• UE 28 Séminaire méthodologies (facultatif)

I - Méthodologie générale

Françoise Kleltz-Drapeau

Docteur en philosophie, chargée de cours, université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Cette formation est considérée fondamentale pour les étudiants qui souhaitent disposer de bases pratiques pour suivre les enseignements universitaires dans les meilleures conditions (en remettant dans ce domaine leurs connaissances à jour). De manière très méthodique sont rappelées dans cette approche générale les règles de bonnes pratiques dans la prise de notes de cours, la rédaction de fiches de lecture, la préparation aux examens et la rédaction du mémoire de fin d'année (recherche du thème, constitution des dossiers préparatoires, bibliographie, rédaction, etc.).

[EE]

- Mercredi 4 mars 2015 : 9H-13H
- Mercredi 15 avril 2014 : 9H-13H

II - Méthodologie philosophique

Stéphane Robineau

Docteur en philosophie, enseignant-chercheur en éthique et philosophie, université Paris Sud, directeur d'études et formateur, Institut Éthique et philosophie existentielle (IPHE / ÉcoPhil)

Il s'agit de découvrir la méthode philosophique comme *art de penser* : non seulement pour se forger des outils de pensée, mais surtout pour apprendre à faire de sa pensée un outil.

Ce cours s'attache à présenter des *repères conceptuels* et distinctions fondamentales et il s'appuie sur des exercices qui constituent autant de « travaux d'approche » pour se familiariser avec la dissertation et le commentaire de texte, ainsi que le mémoire de recherche universitaire.

Il se propose de fournir des conseils méthodologiques pratiques et d'expérimenter les concepts fondamentaux pour toute réflexion éthique et philosophique, parmi lesquels :

Quelle est la nature d'une question philosophique ? Comment conduire les processus de pensée propre au philosopher (problématisation, conceptualisation, argumentation) ? Quelle différence y a-t-il entre un « problème » et une « problématique » ? Comment construire une problématique ? Comment saisir le sens d'une question, d'un texte ? Comment en identifier l'enjeu philosophique ? Qu'est-ce qu'un présupposé et comment l'identifier dans un énoncé ou dans un texte ? Qu'est-ce qu'un concept et comment forger des concepts ? Comment faire dialoguer l'expérience et le concept ? Qu'est-ce que la dialectique ? Comment articuler des idées et structurer une argumentation ? En quoi le sens de l'écoute et l'exercice de l'*epochè*, l'art du dialogue et l'éthique de l'altérité sont-ils au cœur de la méthode philosophique ?

[EE]

- Lundi 13 octobre 2014 : 14H-18H
 - Lundi 17 novembre : 9H-13H
 - Lundi 5 janvier 2015 : 9H-13H
-

• UE 29 Démarche éthique / éthique appliquée

Emmanuel Hirsch

Professeur d'éthique médicale, Département de recherche en éthique, EA 1610 « Études sur les sciences et les techniques », université Paris Sud

Cette nouvelle unité d'enseignement a pour objet de favoriser l'acquisition des bases de l'approche de la démarche éthique et de l'éthique appliquée. Il convient, en effet, d'être en mesure de mobiliser des compétences au service des valeurs du soin, au domicile comme en institution. Dès lors que certaines instances nationales comme l'HAS évaluent la qualité de l'offre de soin et des prestations y compris d'un point de vue éthique, il importe de répondre à cette sollicitation en y apportant des réponses à hauteur des enjeux. Dans une approche pluridisciplinaire l'enseignement proposera une étude des points majeurs de l'attention et de la démarche éthiques en pratiques quotidiennes : principes de l'éthique médicale et du soin, droits de la personne malade et de ses proches, bientraitance, approche de la douleur et des décisions complexes, délibération collégiale, etc. Un suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de santé permettra une adaptabilité de l'enseignement aux nouveaux défis sociétaux du soin.

Les étudiants bénéficieront de relais et soutiens au sein du Réseau national d'éthique appliquée constitué dès cette année avec les professionnels ayant suivi les formations universitaires dispensées par l'Espace éthique.

I - Éthique appliquée

Yannis Constantinidès

Professeur agrégé de philosophie, formateur en éthique médicale

Nous vivons à une époque de « bluff éthique », comme le dit à juste titre Frédéric Schiffter. L'éthique, qui est partout (affichée) et nulle part à la fois, intimide en effet le profane par son ton grandiloquent et ses belles incantations. Elle se fait facilement moralisatrice et absolue alors qu'elle devrait être inquiète et incertaine. L'éthique appliquée est à cette « éthique d'en haut » ce que les arts appliqués sont aux beaux-arts : un retour à la terre ferme, un principe de réalité.

Il s'agira, à partir de l'examen de situations bien précises, de tenter de formuler une éthique propre à la pratique médicale, à celle du soin, comme l'était celle d'Hippocrate, et de remettre en avant des valeurs modestes et négligées telles que l'humanité, le tact et la reconnaissance de l'altérité du malade. Le mot d'ordre pour le soignant doit redevenir d'« être utile et de ne pas nuire », la maltraitance ordinaire n'étant que la conséquence somme toute prévisible de l'expression obligatoire des bons sentiments.

[EE]

- Mercredi 15 octobre 2014 : 18H30-20H00
- Mercredi 19 novembre : 18H30-20H00
- Mercredi 10 décembre : 18H30-20H00
- Mercredi 7 janvier 2015 : 18H30-20H00
- Mercredi 4 février : 18H30-20H00
- Mercredi 4 mars : 18H30- 20H00
- Mercredi 15 avril : 18H30-20H00
- Mercredi 20 mai : 18H30-20H00

II - Organisation pratique d'une instance en éthique De la réflexion à l'action

Pierre-Olivier Monteil

Docteur en philosophie, enseignant en éthique et management

Comment passer de la demande d'éthique qui se manifeste aujourd'hui à sa prise en compte par l'organisation concrète d'une instance en éthique ? À partir d'une réflexion sur le contexte contemporain d'où émane cette demande, le parcours proposé conduira à s'interroger sur l'enjeu de sens qu'elle recouvre et à l'articuler aux contextes spécifiques qui sont ceux de la bioéthique et de l'éthique médicale. On s'attachera ensuite à préciser le statut symbolique et les principales caractéristiques d'une instance éthique, ainsi qu'à cerner les contours d'une éthique du management hospitalier qui serait de nature à l'accréditer. La première journée s'achèvera par un apport méthodologique permettant de mener avec succès un tel projet.

Une demi-journée organisée quelques mois plus tard permettra aux participants de mettre en commun les enseignements issus de l'enquête qu'ils auront menée dans l'intervalle afin de se documenter sur des comités d'éthiques existants. Un éclairage méthodologique sera ensuite apporté sur la communication à prévoir, tant dans la phase d'accompagnement du projet qu'au-delà.

Programme

Première journée :

- 1 – L'éthique aujourd'hui. La demande d'éthique. Les principales approches et leur possible articulation.
- 2 – De l'éthique aux éthiques. Le sens, enjeu spécifique de l'éthique. Les éthiques appliquées et le raisonnement en situation.
- 3 – Bioéthique et éthique médicale.
- 4 – Le statut symbolique d'une instance en éthique.
- 5 – Institutionnalisation de l'éthique et éthique du management hospitalier.
- 6 – Principales caractéristiques des instances en éthique aujourd'hui.
- 7 – Méthodologie de projet pour la constitution d'une instance en éthique.

Deuxième demi-journée :

- 8 – Mise en commun des éléments issus de l'enquête de benchmark menée par les participants depuis la séance précédente.
- 9 – Méthodologie concernant la communication du projet et de l'instance elle-même.

[EE]

- Mercredi 15 octobre 2014 : 9H-18H
- Mercredi 4 mars 2015 : 14H-18H

III - Discussions autour de cas cliniques

Jean-Louis Misset

Professeur d'oncologie, université Paris 7, EA 1610 « Études sur les sciences et les techniques », université Paris Sud

Ces rencontres entre professionnels autour de cas cliniques, permettront de mieux appréhender l'approche d'une argumentation éthique étayée. À partir d'une situation significative, les échanges doivent favoriser un travail d'approfondissement permettant de mieux cerner et de hiérarchiser les termes d'un arbitrage en vue d'une prise de décision fondée.

Cas cliniques n° 1 : Transparence, arbitrage et autonomie de décision

Une personne nonagénaire, en bon état général et autonome se voit, à l'occasion d'une complication aiguë, diagnostiquer un cancer digestif en phase avancée. La maladie n'est pas curable mais les standards thérapeutiques d'aujourd'hui, souvent appelés normes, peuvent prolonger sa survie. Oui mais à quel prix ?

Comment et sur quelles bases élaborer le projet le plus juste pour elle et avec elle ?

[EE]

• Mardi 18 novembre 2014 : 18H30-20H

Cas cliniques n° 2 : Obstination déraisonnable. Où commence-t-elle ?

Un homme octogénaire est pris en charge pour une altération de l'état général d'installation brutale avec syndrome médiastinal et troubles neurologiques et cognitifs. Il ne peut quitter son lit du fait de troubles neurologiques et se dégrade vite. On établit le diagnostic de cancer du poumon à petites cellules avec métastases multiples dont d'innombrables métastases cérébrales. Cette maladie est incurable mais est le plus souvent très améliorée pour quelques mois par la chimiothérapie et la radiothérapie. Le malade n'est pas en état d'exprimer ses souhaits.

Faut-il ou non tenter un traitement ?

[EE]

• Mardi 9 décembre : 18H30-20H

Cas cliniques n° 3 : Obstination déraisonnable et cancer. Qui a le dernier mot ?

Les recommandations internationales disent de ne pas poursuivre la chimiothérapie si l'on n'a pas la preuve scientifique qu'elle peut apporter un bénéfice. En France, la loi Léonetti de 2005 a fait de l'obstination déraisonnable un acte illégal. Mais qu'en est-il si le patient demande que l'on continue le traitement ou qu'on tente encore autre chose même de « déraisonnable » ou de non encore validé ? L'autonomie du patient revendiquée par les textes trouve-t-elle sa limite dans le mot obstination ?

Illustration à partir de l'observation d'une patiente de 56 ans atteinte d'un cancer de l'ovaire et qui a reçu 13 lignes de chimiothérapie en 5 ans.

[EE]

• Mardi 3 mars 2015 : 18H30-20H

Cas cliniques n° 4 : Traitement symptomatique, sédation, euthanasie. Où situer les frontières ?

Un homme de 80 ans vit depuis 13 ans avec un cancer du rein non guéri mais d'évolution lente et qui a été amélioré, ou au moins maintenu, par de nombreux traitements pluridisciplinaires.

Il se dégrade rapidement, souffre et demande à être hospitalisé et soulagé fût-ce en agissant sur sa vigilance si nécessaire.

Le traitement mis en route (qui atteindra son objectif de soulagement) ne sera pas perçu de la même manière par le patient, ses enfants, le médecin des soins palliatifs et le cancérologue référent.

[EE]

• Mardi 14 avril : 18H30-20H

Cas cliniques n° 5 : Empathie et/ou proximité dans le rapport soignant/soigné en cancérologie

Le cancer, maladie redoutée et vécue dans la chronicité même quand la guérison est acquise, requiert une confiance et une connivence entre la personne malade et ses soignants, notamment le médecin

réfèrent. Le patient veut que le médecin vive son problème avec le même investissement que si c'était le sien, jusqu'à l'affectif. Cela conduit à un effacement des distances jusqu'à les anéantir. La proximité peut-elle faire partie du soin ? Où s'arrêter pour ne pas être intrusif ? Illustration à partir de plusieurs cas cliniques.

[EE]

- Mardi 19 mai : 18H30-20H
-
-

Journées thématiques (*facultatif*)

Les étudiants pourront suivre, selon leurs centres d'intérêt et de manière facultative, les différentes journées thématiques proposées au cours de l'année universitaire.

Programmation : se référer au programme général – www.espace-ethique.org

